



Annulé la reconnaissance

Par **shab**, le **25/07/2016** à **18:03**

Bonjour,

J'ai reconnue un enfant qui n'était pas le mien, je n'était pas au courant.

la mère ma confirmé que ce n'est pas mon enfant je souhaite annuler la reconnaissance.

Que dois je faire ?

Par **amajuris**, le **25/07/2016** à **18:36**

bonjour,

une reconnaissance d'enfant, acte grave, ne s'annule pas sur la simple déclaration de la mère.

comment la mère est-elle sûre que vous n'êtes pas le père ?

il vous faut faire une action en contestation de paternité devant le tgi.

il y a des conditions à respecter, si vous avez élevé cet enfant comme le vôtre pendant au moins 5 ans, la paternité n'est plus contestable.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940>

salutations

Par **shab**, le **25/07/2016** à **18:46**

Je n'ai pas élevée l'enfant depuis plus de 5 ans car il a 1 ans.

nous avons fait les test ADN à l'étrange et il se sont avéré négatif

Par amajuris, le 25/07/2016 à 18:59

en matière de contestation de filiation l'analyse biologique est de droit donc le juge ordonnera une analyse biologique.

une analyse biologique non ordonnée par un juge n'a aucune valeur juridique en matière de filiation.